

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 42
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 26 janvier 2026,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-9 :

Demande de garantie d'emprunt au titre des investissements à réaliser sur le réseau LE MET' en 2026.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5111-4, les articles L2252-1 et suivants, et D1511-30 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 octobre 2025 approuvant le principe de la délégation de l'exploitation du réseau de transports publics de la Métropole via une SEMOP et le contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Metz Métropole,

CONSIDERANT la demande formulée par la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) Transports de l'Eurométropole de Metz (TEM), tendant à obtenir, par la possibilité ouverte à l'article 32.2.3 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Metz Métropole, la garantie de Metz Métropole à hauteur de 50% du prêt que le délégataire se propose de contracter auprès de La Banque Postale, pour un montant de 2 000 000 € en vue du financement des investissements au titre de l'année 2026, CONSIDERANT l'offre de prêt ci-jointe,

DECIDE d'accorder sa garantie à la SEMOP TEM à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale, dont le siège social est situé 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06.

Les principales caractéristiques financières de cet emprunt sont les suivantes :

Emprunt pour le financement des investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements	2 000 000 €
Nature du prêt	Prêt à Long Terme
Durée totale	7 ans, incluant une phase de mobilisation de 12 mois
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux annuel d'intérêt	Livret A + marge 0,80% <i>Option passage à taux fixe : à partir de la 3^{ème}</i>

NDP 

	<i>année d'amortissement contre paiement d'une indemnité de 0,30% de l'encours de dette</i>
Frais de dossier	0,05% (1 000€)
Coût de reprise du crédit par la Métropole	0,05% de l'encours de dette transférée

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMOP TEM, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de La Banque Postale, la collectivité s'engage à se substituer à la SEMOP TEM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La collectivité s'engage à créer, en tant que de besoin pendant toute la durée du prêt, des ressources suffisantes pour assurer la couverture des charges de ce prêt.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente, et en particulier les contrats de prêt à intervenir entre La Banque Postale et la SEMOP TEM ainsi que la convention financière avec la SEMOP TEM définissant les conditions de la présente garantie et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la présente garantie.

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Affaire suivie par : Renne Tony
Tél : 0640592408
Mail : tony.renne@labanquepostale.fr

Paris, le 09/01/2026

TRANSPORTS DE L
EUROMETROPOLE DEMETZ
Madame la DAF
10 RUE DES INTENDANTS JOBA
57063 METZ

A l'attention de Olivia DEVILLIERS, DAF

Objet : Offre indicative de financement

Madame,

Afin de répondre à vos besoins et objectifs exprimés, nous avons le plaisir de vous adresser une proposition de financement indicative dont vous trouverez ci-joint les principales caractéristiques.

Cette proposition commerciale ne constitue en aucun cas un engagement ferme et définitif de la Banque Postale, qui reste notamment soumis à un examen préalable favorable de votre dossier et de la documentation contractuelle et à l'accord de notre Comité National des Risques et des Contreparties.

OFFRE N° 1 : FINANCEMENT MOYEN LONG TERME À TAUX REVISABLE LIVRET A AVEC PHASE DE MOBILISATION

Les termes et conditions financières au verso de cette proposition sont valables pour une durée de 14 jours à compter de la date des présentes, soit jusqu'au 23/01/2026.

Vous trouverez jointes à la présente offre indicative les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale en vigueur à la date du présent envoi. Ces conditions générales étant néanmoins susceptibles d'évoluer, le contrat de prêt qui serait mis en place sera soumis à la version des conditions générales en vigueur au moment de son émission. Dès lors votre attention est appelée sur le fait que les conditions générales applicables à votre contrat de prêt devront être relues avec une attention toute particulière.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de l'offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand Sadorge
Directeur du Réseau
Entreprises et Territoires

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le présent document est établi en fonction des informations que le client nous a communiquées et des besoins et des objectifs qu'il a exprimés.
- Si un contrat de crédit devait être effectivement conclu entre La Banque Postale et le client suite à des discussions engagées du fait du présent document, seuls les termes et conditions de la documentation contractuelle conclue seront opposables aux parties. A toutes fins utiles, nous rappelons au client que tout engagement relatif à un crédit devra (i) être soumis préalablement à sa signature, à l'organe délibérant compétent pour approbation (ii) le cas échéant, faire l'objet des décisions ou autorisations nécessaires en application de la loi et de la réglementation et (iii) être signé par une personne habilitée à cet effet par le client, faire l'objet (iv) d'une production par le client d'une documentation qui soit satisfaisante pour les deux parties et (v) de la réalisation préalable par le client de toutes les conditions suspensives et de la constitution des garanties demandées.

OFFRE INDICATIVE DE FINANCEMENT N° 1 FINANCEMENT MOYEN LONG TERME À TAUX REVISABLE LIVRET A AVEC PHASE DE MOBILISATION

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

- Prêteur : La Banque Postale
- Emprunteur : TRANSPORTS DE L EUROMETROPOLE DEMETZ
- SIREN : 994 022 424
- Objet : Financer divers investissements
- Montant du prêt : 2 000 000,00 EUR
- Durée du prêt : 7 ans
- Commission d'engagement : 0,05 %

Phase de mobilisation

- Durée : 12 mois
- Versement des fonds : Les fonds sont versés au fur et à mesure des besoins de l'Emprunteur
Tirage minimum : 15 000,00 EUR
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + Marge 0,80%
- Base de calcul : Nombre exact de jours d'utilisation des fonds sur la base d'une année de 365 jours
- Paiement des intérêts : Trimestrielle
- Remboursement anticipé : Pas de remboursement anticipé durant la phase de mobilisation
- Commission de non-utilisation : 0,00%

Phase d'amortissement à Taux LIVRET A du 15/07/2027 au 15/07/2033

- Montant : La tranche est mise en place par arbitrage automatique au plus tard le 15/07/2027 dans la limite du montant du prêt, sauf ajustement du montant par le Prêteur aux besoins réels de l'Emprunteur à la suite d'une demande de production de justificatifs.
A défaut d'arbitrage automatique, le montant de la Tranche obligatoire sera égal à l'encours en phase de mobilisation constaté à la fin de la Phase de mobilisation.
- Durée : 6 ans

- Taux d'intérêt annuel : Livret A + Marge 0,80%
- Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle
- Amortissement : Amortissement constant
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive

Préavis : 35 jours calendaires

Taux de l'indemnité : 0,50%

- Option de passage à taux fixe : Oui, à partir de la 3^e année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû

Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours

Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Préavis : 50 jours calendaires

Garanties

- Caution personne morale : Eurométropole de Metz pour 50,00 %

Stipulations complémentaires

- Signature du contrat : Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard 5 jours ouvrés avant le 09/07/2026
- Cas d'exigibilité anticipé spécifique : Conditions particulières :
Possibilité de transfert de l'emprunt à l'Eurométropole de Metz (autorité organisatrice) moyennant la régularisation d'un avenant au contrat facturé 0.05% du CRD
Possibilité de supprimer les pénalités de remboursement anticipée moyennant un surcoût de 0.20% sur le taux
- Conditions suspensives à la mise en place du contrat : - Toute information ou tout document requis par le Prêteur et devant être remis par l'Emprunteur dans le cadre du contrat

Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

Proposition valable jusqu'au 23/01/2026

Si vous êtes intéressé à poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail au plus tard le 23/01/2026 en cochant la case ci-dessous. En cochant cette case, vous donnez ordre à La Banque Postale de formaliser et de vous adresser le Contrat de Financement.

Il est précisé :

- qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de Contrat de Financement ;
- que seule votre signature du Contrat de Financement vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du Contrat de Financement

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le Contrat de Financement en vigueur, qui comportera les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

Résumé de l'acte

057-200039865-20260126-2026-01-BD9-DE

Numéro de l'acte : 2026-01-BD9
Date de décision : lundi 26 janvier 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Demande de garantie d'emprunt au titre des investissements à réaliser sur le réseau LE MET en 2026.
Classification : 7.3 - Emprunts
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260126-2026-01-BD9-DE
Document principal : 99_DE-9.pdf

Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 14:59	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 14:59	En cours de transmission	
29/01/26 15:02	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:08	Accusé de réception reçu	